

# JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

CAHORS ET DÉP<sup>t</sup> : Trois mois, 5 fr.; Six mois, 9 fr.; Un An, 16 fr.  
HORS DU DÉP<sup>t</sup> : — 6 fr.; — 11 fr.; — 20 fr.

CAHORS : A. LAYTOU, DIRECTEUR, RUE DU LYCÉE.

ANNONCES (la ligne) . . . . . 25 cent  
RÉCLAMES — . . . . . 50 —

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse.

On est inscrit pour un abonnement de même durée, quand on ne renvoie pas le numéro qui suit l'abonnement précédent.  
L'agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n<sup>o</sup> 34 et Place de la Bourse, n<sup>o</sup> 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

De CAHORS à LIBOS				De LIBOS à CAHORS				De CAHORS à MONTAUBAN				De MONTAUBAN à CAHORS				De CAHORS à CAPDENAC				De CAPDENAC à CAHORS				
Omnibus		Poste		Omnibus		Poste		Omnibus		Poste		Omnibus		Poste		Omnibus		Poste		Omnibus		Poste		
CAHORS. — D.	6 25	1 28	47 2	5 50	PARIS. — D.	2 30	9 30	7 30	CAHORS. — D.	4 42	11 4	5 25	TOULOUSE D.	5 20	11 30	9 30	CAHORS. — D.	7 40	11 30	5 10	CAPDENAC D.	7 45	11 30	5 10
Mercuès. . . . .	6 41	1 14	47 2	6 6	Expres. S	3 5	10 5	7 30	Sept-Ponts. . . . .	4 53	11 11	5 37	BORDEAUX. . . . .	7 25	10 35	4 40	M-Libos. — D.	8 40	11 30	5 55	Lamadelleine. . . . .	7 56	11 44	5 21
Luzach. . . . .	6 54	1 26	47 2	6 19	BORDEAUX. . . . .	3 45	10 5	7 30	Montauban D.	5 20	11 39	6 11	Vers. . . . .	8 11	12 15	5 38	M-Libos. — D.	8 40	11 30	5 55	Montbrun, hal.	8 10	12 8	5 34
Castelfranc. . . . .	7 3	1 34	47 2	6 28	M-Libos. — D.	8 40	11 30	7 30	Labenne. . . . .	5 31	11 52	6 25	Saint-Géry. . . . .	8 18	12 18	5 44	Sotura-Touzac	8 48	11 30	6 1	Cajarc. . . . .	8 31	12 42	5 53
Puy-l'Évêque. . . . .	7 31	1 59	47 2	6 58	Fumel. . . . .	3 15	10 9	7 30	Borredon. . . . .	5 45	12 6	6 42	Conduché. . . . .	8 34	12 55	6 4	Calvignac, hal.	8 45	11 5	6 9	St-Martin-Lab.	8 54	11 16	6 18
Duravel. . . . .	7 43	2 8	47 2	7 8	Sotura-Touzac	9 1	11 38	9 16	Labenne. . . . .	5 55	12 16	6 56	St-Girg, halte.	8 42	1 13	6 6	St-Martin-Lab.	8 53	1 25	6 16	St-Girg, halte.	9 3	1 36	6 31
Sotura-Touzac	7 43	2 8	47 2	7 8	Puy-l'Évêque. . . . .	9 10	11 38	9 26	Labenne. . . . .	6 5	12 26	7 8	St-Martin-Lab.	9 4	1 43	6 26	Conduché. . . . .	9 11	1 45	6 38	St-Martin-Lab.	9 25	2 12	6 51
Fumel. . . . .	7 53	2 18	47 2	7 32	Puy-l'Évêque. . . . .	9 19	11 38	9 32	Albias. . . . .	6 13	12 34	7 18	Calvignac, hal.	9 4	1 59	6 36	Saint-Géry. . . . .	9 25	2 12	6 51	Calvignac, hal.	9 34	2 29	7 6
M-Libos. — A.	8 13	2 35	47 2	7 39	Castelfranc. . . . .	9 34	11 30	9 32	Ponneuve. . . . .	6 22	12 43	7 28	Montbrun, hal.	9 17	1 59	6 36	Vers. . . . .	9 34	2 29	7 6	Montbrun, hal.	9 33	2 23	6 51
BORDEAUX. . . . .	3 51	8 11	47 2	7 46	Luzach. . . . .	9 47	11 30	9 32	Montauban. A.	6 39	1 43	7 45	TOIRAC. . . . .	9 44	2 36	7 1	St-Girg, halte.	9 44	2 36	7 1	St-Girg, halte.	9 44	2 36	7 1
PARIS. — A.	11 46	4 18	47 2	8 49	Parnac. . . . .	9 57	11 30	9 32	Sept-Ponts. . . . .	9 42	12 30	6 36	Lamadelleine. . . . .	9 58	3 7	7 14	Calvignac, hal.	9 58	3 7	7 14	Calvignac, hal.	9 58	3 7	7 14
					Mercuès. . . . .	10 9	11 30	9 32	CAHORS. — A.	9 51	12 37	6 43	CAPDENAC. A.	10 14	3 27	7 27	CAHORS. — A.	10 6	3 20	7 31	CAHORS. — A.	10 6	3 20	7 31

Cahors, le 17 Juillet.

## NOUVELLES POLITIQUES

### SÉNAT

Séance du 13 juillet 1886.

#### EXPULSION DU DUC D'AUMAË

M. Tolain. — Sans vouloir attacher plus d'importance qu'elle n'en mérite à la lettre adressée au président de la République par un des membres des familles ayant régné en France, je demande au gouvernement quelles mesures il entend prendre pour faire respecter la dignité de la République.

M. Goblet. — Par décret rendu en conseil des ministres, sur la proposition du ministre de l'intérieur, le territoire de la République a été interdit à la personne à laquelle M. Tolain vient de faire allusion. (Vives protestations à droite).

M. Chesnelong. — Je demande à interpellier le gouvernement sur la mesure qu'il vient de prendre contre Mgr le duc d'Aumale. (Applaudissements prolongés à droite).

M. Goblet. — La mesure en question a été prise sur la proposition du ministre de l'intérieur. Il convient donc qu'il puisse formuler lui-même son avis sur la date à laquelle sera discutée l'interpellation. Or, comme mon collègue est retenu à la Chambre, je demande à le consulter. (Vives réclamations à droite).

M. Chesnelong. — Je ne m'explique pas l'attitude étrange de M. le ministre de l'instruction publique qui connaît la question et qui a pris part à la délibération du conseil.

Le Sénat décide, par mains levées, que la discussion n'aura pas lieu immédiatement. (Murmures à droite).

M. Chesnelong. — Le silence auquel vous me condamnez n'empêchera pas la protestation que je voulais porter à la tribune de se faire jour par d'autres moyens. (Bravos répétés à droite).

M. le président. — Vous n'avez pas le droit de protester contre le vote du Sénat. Je vous rappelle à l'ordre.

M. Chesnelong. — Je l'accepte et je m'en honore. (Applaudissements à droite).

### ÉCOLES PRIMAIRES

L'ordre du jour appelle la discussion d'une proposition de loi ayant pour objet d'ouvrir un crédit supplémentaire de 337,500 francs pour la création d'écoles primaires.

Le projet est adopté par 180 voix contre 50.

### Séance du 15 juillet

#### L'EXPULSION DU DUC D'AUMAË

M. Chesnelong a la parole pour interpellier le gouvernement sur l'expulsion du duc d'Aumale. Deux questions se posent, dit l'orateur. La protestation était-elle justifiée? La protestation contenait-elle un outrage? Oui, la protestation était justifiée. Le duc d'Aumale a vaillamment combattu pour la France et ses états de service sont assez brillants pour qu'on ne le dépouille pas de son grade.

Quant à l'outrage, nous l'avons vainement cherché dans les différents passages de sa lettre. Cette lettre est fière et digne, mais non pas outrageante. Le gouvernement n'avait donc aucun motif de prendre une mesure d'exception à la suite de sa publication. M. Chesnelong continue, en contestant au général Boulanger le droit qu'il a pris de faire effectuer la radiation du duc d'Aumale des cadres de l'armée.

Le général Boulanger dit qu'il répondra aux deux questions de M. Chesnelong: J'ai voté, dit-il, en conseil des ministres, l'expulsion du duc d'Aumale, parce qu'un citoyen, quel qu'il soit, ne peut pas adresser au président de la République une lettre aussi insolente.

M. de Lareinty. — Vous insultez un absent, c'est une lâcheté.

M. le président. — Je vous rappelle à l'ordre.

M. le général Boulanger. — Vous avez dit, M. de Lareinty, que c'était une lâcheté?

M. de Lareinty. — Oui. (Tumulte).

Le ministre de la guerre. — Je constate que je

suis obligé de descendre de la tribune; je ne suis pas au Sénat pour recevoir des injures.

M. de Lareinty. — Vous ne deviez pas, M. le ministre, joindre l'insulte à la violence et à la proscription.

L'ordre du jour Mathey ainsi conçu: « Le Sénat, approuvant les mesures prises par le gouvernement et confiant dans sa vigilance et dans sa fermeté, pour faire observer les lois, passe à l'ordre du jour, » est adopté par 156 voix contre 78.

### CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 13 juillet.

M. Keller. — En rayant M. le duc d'Aumale des cadres de l'armée, M. le ministre de la guerre a violé les lois qui régissent l'état des officiers. La loi d'expulsion défend aux princes d'entrer dans l'armée; mais le grade n'est pas un emploi c'est une propriété sacrée, dont le ministre ne peut disposer. (Applaudissements à droite; bruit à gauche.)

On veut effacer certains noms de notre armée; on n'y réussira pas. Celui du duc d'Aumale est écrit sur la terre d'Afrique, qu'il a tant contribué à donner à la France. (Bravo! bravo! à droite; interruptions incessantes à gauche.)

M. le Ministre de la guerre. — Il résulte des états de service du duc d'Aumale qu'il n'a pas passé par la hiérarchie. (Réclamations). Le prince Murat a été nommé dans des conditions aussi irrégulières. M. le duc d'Aumale a parlé de la charte de l'armée...; il a voulu parler sans doute de l'armée de la Charte.

M. de Martinprez. — Le duc d'Aumale a gagné tous ses grades en Afrique, d'année en année; ce n'est pas au ministre à lui en faire un reproche, lui qui, capitaine en 1870, était en 1871 colonel et commandeur de la Légion d'honneur. (Applaudissements à droite.)

Un ordre du jour de M. Steeg, ainsi conçu: « La Chambre, approuvant la conduite du Gouvernement, et confiante dans sa fermeté pour faire respecter par tous les lois de la République, passe à l'ordre du jour, » est adopté par 375 voix contre 168.

### LES TROUBLES D'ARMENTIÈRES

M. de Cassagnac. — En me rendant à la réunion d'Armentières, je remarquai dans la ville des groupes d'hommes ivres, qui semblaient en grande partie étrangers et qui criaient: « Vive l'anarchie! à bas les conservateurs! » Dans la salle, il y avait sept ou huit conservateurs. (Rires à gauche). Je ne vois rien de gai. J'ai failli être assassiné avec M. de Martinprez et vingt-cinq autres personnes. (Applaudissements.)

Je n'ai pas à rendre compte de la réunion. J'y ai attaqué le gouvernement aux applaudissements unanimes des assistants. (Rumeurs à gauche). Le commissaire de police a fait savoir qu'il faudrait sortir de la réunion deux par deux, faute de quoi il ferait charger. Il y avait cependant treize brigades de gendarmerie, ce qui eût été très bien si ces gendarmes avaient été là pour protéger les honnêtes gens et non la canaille. (Interruption à gauche. Très bien! Très bien! à droite).

On avait déjà tiré des coups de revolver. Un gendarme était blessé; c'était dans ce moment qu'on voulait expédier les conservateurs, par petits paquets, au milieu des énergumènes qui les attendaient. Les treize brigades, après avoir laissé sortir 35 personnes, ont tenu prisonniers dans la salle les conservateurs, laissant ces quelques personnes qui étaient abandonnées à la merci de 500 bêtes fauves. (Sensation).

Nous avons fait 800 mètres, pendant qu'on tirait sur nous et qu'on nous jetait des briques. Si nous sommes arrivés vivants au terme de ce trajet, ce n'est pas la faute du gouvernement. (Applaudissements à droite). Il n'y a donc plus que les ministres qui pourront voyager sous la République!

On a voulu à tous prix empêcher une manifestation de 10,000 conservateurs dans un centre ouvrier, et l'on n'a pas reculé devant le plus lâche guet-apens.

Le gouvernement dira si, après avoir été l'aide des proscriptionnaires, il veut être le complice des assassins. Il dira s'il est en mesure de protéger les citoyens, et s'il ne le veut pas, nous sommes de force à nous défendre nous-mêmes! (Applaudissements prolongés à droite; tumulte à gauche).

M. le ministre de l'intérieur. — La contre-manifestation organisée contre les amis de M. de Cassagnac, n'a été connue de l'administration que ce matin même. Toutes les mesures ont cependant été prises d'accord avec le maire d'Armentières pour prévenir tout conflit. Il avait été convenu qu'on disperserait les groupes. Si le commissaire de police a donné l'ordre de sortir deux par deux de la séance, il a outrepassé ses droits; mais il a ajouté que les assistants pouvaient sortir comme ils voudraient, pourvu qu'ils ne formassent pas de groupes.

En résumé, l'autorité a fait son devoir et assuré le calme de la rue. (Bruit et exclamations).

M. de Cassagnac. — Les affirmations de M. le ministre sont basées sur le rapport du préfet. On peut se demander ce que vaut, dans cette circonstance, le rapport d'un fonctionnaire salarié par le gouvernement, et qui n'était pas sur les lieux. Quant à la parole du commissaire de police, je ne permets pas qu'on la mette en balance avec la mienne. (Interruptions à gauche).

Des instructions avaient été données; oui, mais pour constater les délits que pourraient commettre les conservateurs. (Très bien! très bien!)

Je regrette que M. le ministre n'ait pas été plus net dans sa réponse; mais le ministre ne pouvait avouer que, devant l'anarchie à Decazeville ou ailleurs, s'il y a encore des ministres il n'y a plus de gouvernement. (Applaudissements répétés à droite).

### Informations

Prorogation des Chambres. — Par décret du Président de la République, les Chambres ont été prorogées le 15 juillet.

### Expulsion du duc d'Aumale

Paris, 13 juillet.

Sur la proposition de M. Sarrrien, ministre de l'intérieur, le conseil des ministres a décidé ce matin l'expulsion de Mgr le duc d'Aumale.

Le décret d'expulsion, qui a été immédiatement signé par M. Grévy, vise l'article 2 de la loi du 22 juin dernier.

M. Levallant, directeur de la sûreté générale, est parti ce matin pour Nouvion (Aisne), afin de signifier le décret à Mgr le duc d'Aumale.

La lettre de Mgr le duc d'Aumale a été remise dimanche soir, à neuf heures et demie à M. Grévy. Elle était en entier écrite de la main du prince, et elle avait été portée à l'Élysée par un de ses secrétaires venu tout exprès de Chantilly.

### Départ du duc d'Aumale.

Le général Henry d'Orléans a quitté Nouvion, jeudi matin, en voiture, accompagné du colonel duc de Chartres, du colonel Mottet et de M. Limbourg.

A Chimay, il a pris le train pour Bruxelles où l'attendaient les personnages partis mercredi soir de Paris directement pour la Belgique.

### Départ de Mgr le duc de Nemours.

Mgr le duc de Nemours est parti dans la matinée de jeudi, à la gare du Nord, par le train de 9 h. 15.

Il s'est dirigé sur Bouches, en Flandre, où il possède une propriété qu'il a longtemps habitée. Son intention est d'y attendre les événements et de passer ensuite en Angleterre pour y rejoindre Monsieur le Comte de Paris et Mgr le duc d'Aumale.

### L'affaire de Lareinty-Boulanger.

A la suite des incidents de la séance, le ministre de la guerre a envoyé ses témoins à M. le baron de Lareinty, qui a aussitôt constitué les siens.

Marseille, 15 juillet.  
Une foule considérable assistait hier, à la revue des troupes au Prado. Une ovation a été faite aux drapeaux et au général de Colomb.

## CHRONIQUE LOCALE ET RÉGIONALE

### LA VIE DE CAHORS

(Notes et Impressions)

### La Fête Nationale. — Inauguration

DE LA LIGNE DE CAHORS A CAPDENAC.

Mardi soir.

A la Mairie on voit, juchés sur de longues échelles, les ouvriers qui se hâtent, accrochant aux saillies des fenêtres, aux corniches des colonnes les lanternes vénitienne et les verres polychromes. Les trois couleurs mettent leur note chantante sur les écussons bleus et rouges, Paix, Travail. Au-dessus des armes de la ville, le drapeau de la garde nationale étale ses lettres d'or. Un peu partout, dans les rues, aux fenêtres, on voit pointer les couleurs nationales, tandis qu'aux hampes perdues dans la verdure des grands arbres, des oriflammes flottent au vent; et l'on entend là-bas, vers le fond du square, éclater de minute en minute, les salves qui annoncent la fête de demain.

Mercredi.

A six heures du matin, devant une assemblée de gamins qui crient et se bouculent, nouvelle salve de coups de canon. A cette heure matinale c'est vraiment exquis que de se promener sur les boulevards. Lentement, une à une, les vitrines des magasins ôtent leurs volets et entr'ouvrent leurs devantures paresseusement, comme à regret. Argentant la poussière retombée, douce et craquant aux pieds, un soleil pâle luit et semble attendre. Les passants, rares, vont, au long des trottoirs, comme honteux de se voir si matin dehors; une immense paix semble tomber de ce silence attiédi dans la ville qui s'éveille. On entend le crissement sec des jalousies qui se lèvent ou le battement des contrevents que l'on pousse; on entrevoit un profil brouillé de jeune fille, des cheveux mal attachés, tombant traîtreusement en mèches folles sur les yeux; un bras rose luit au soleil, puis la fenêtre se referme et la vision un moment entrevue disparaît. Cependant les jardiniers passent, portant des corbeilles où les carottes mêlent leurs rougeurs aux rondeurs vertes des choux et aux sveltes cendrées des tiges d'oignons, et l'éclair des pots en zinc, pleins de lait, passe sur la tête des jeunes filles qui vont faire boire leurs « portes » — c'est le nom que les laitiers donnent à leurs pratiques.

### La Revue

Tout à coup, au sommet du plateau, une sonnerie; des clairons et des tambours. C'est l'armée; elle s'étale du Palais de Justice au pont St-Georges en une ligne rouge et bleue au-dessus de laquelle court, comme un frisson d'acier, sous le soleil qui fait luire les armes. Au long des trottoirs les passants s'arrêtent, la foule croît lentement; aux balcons paraissent, habillées en hâte, les dames et demoiselles. Enfin, au galop, en grand uniforme, précédé des gendarmes, le général passe devant le front de son armée. Puis, aux pieds de la statue de Gambetta, tandis que le drapeau flotte au vent et que les tambours battent aux champs, il décore des officiers, et va chercher à son rang un sous-officier revenu du Tonkin et qui a mérité la médaille militaire. Et le cœur palpite à cette évocation de la Patrie reconnais-



sante. Puis c'est le défilé, et le spectacle devient vraiment beau. Au fond des boulevards, ne formant plus qu'une masse énorme, les bataillons sont rangés; de la forêt des baïonnettes qui strident le ciel, émergent des silhouettes noires, les officiers à cheval; en tête les cuivres des tambours reluisent et le soleil, plus fort, jette sur tout cela sa lumière crue. Enfin la masse s'ébranle; elle approche et, ma foi, on sent passer au cœur de tous quelque chose comme un frisson. On ne songe pas impunément à la Patrie, et la vue d'un régiment qui passe, tambours battant, réussit toujours à nous agrandir le cœur, ne fut-ce qu'un moment.

Autres spectacles.

Près de St-Urcisse, une cohue de vieux, de vieilles en guenilles, déchetés, prennent à l'assaut une porte trop étroite: c'est le bureau de bienfaisance. Malgré le commissaire, qui ne peut la maintenir, elle grouille, dedans une salle étroite, montrant le rictus farouche de ses visages, butée à une seule idée: avoir son pain avant les autres. Et quelle joie à la sortie! Cependant, moins pitieux, plus honneux, échoués sur les marches, les trottoirs, les lauriers roses du café, d'autres attendent. Ils n'ont pas la science de la vie, ni le courage de leur profession.

A la Mairie,

...selon l'usage antique et solennel,

mariage des rosiers, dans la salle verte. Un certain monde spécial, qui commente les mérites des lauréats; un discours, puis la cérémonie ordinaire du mariage. Les conjoints ont l'air heureux; l'un des maris est rayonnant; ils s'aimaient sans doute et les cinq cents francs gagnés par la vertu de sa femme sont un appoint à son ménage. Et puis il y a un orgueil que je comprends à voir affirmer officiellement, brevetée pour ainsi dire, la vertu de celle qu'on épouse... Ce sont des gens heureux que les maris des rosiers.

**De Cahors à Capdenac**

Dans la gare, toute neuve, beaucoup de monde, et derrière les portes vitrées, sous la halle, une foule d'habitants noirs; chapeaux de soie, toilettes voyantes de femmes, uniformes, miroitent derrière les carreaux, et de temps en temps, un carton rouge ou vert à la boutonnière, un habit noir traverse la foule, salue les groupes qui attendent sur le quai et se fond dans la cohue. La locomotive en cuivre étincelle, pavoisée de drapeaux. On attend les sénateurs qui n'arrivent pas: enfin l'heure sonne, on part sans eux. Dans l'un des wagons-salon, les autorités; dans l'autre, les dames, puis, échoués sur les fauteuils confortables des premières, les invités.

A chaque gare, on aura un discours, le préfet répondra, on s'arrêtera un moment, il y aura des cris de Vive la République! Comme je ne suis pas un personnage officiel, je me contenterai de regarder le pays. Il en vaut la peine.

C'est d'abord Cahors et son panorama splendide, fouillis de tours, de maisons, de clochers, de verdure, qui se découpe sur l'azur limpide; au sommet de son plateau et plus près, le fleuve avec ses saulaies, la plaine de Cabessus, toute diaprée de culture, qui se déroule et nous accompagne jusqu'au moment où nous perdons de vue l'une et l'autre au tournant brusque du Lot. Désormais c'est la campagne, avec son infinie variété d'aspect. Au loin, des deux côtés de la vallée, les coteaux courent, sombres et pierreux, tantôt arides et à pic, comme entre Larroque et la Madeleine, tantôt fertiles et boisés, s'inclinant vers le fleuve en pentes douces comme vers Arcambal; à nos pieds, le fleuve court dans les peupliers et dans les prairies vertes; les villages font des taches blanches. Voici le château d'Arcambal, ses tours rondes et massives, et le village juché sur son petit plateau; on s'arrête.

C'est ici que les sénateurs atardés nous rejoignent.

La jolie et fertile plaine! Les récoltes ondulent jusqu'au bord extrême de l'horizon; de l'autre côté de l'eau, on voit un autre village, et partout des arbres épars dans la vallée, en groupes au bord de l'eau, montant en troupes à l'assaut des croupes voisines. C'est le paysage jusqu'à Vers. Mais déjà les roches se dressent plus escarpées, plus droites, plus hautes; brusquement on s'engouffre dans un long tunnel et l'on débouche enfin dans une gorge étroite, dont le Lot occupe la plus grande partie. A droite, les grottes de St-Géry trouent la falaise crayeuse; à gauche, des bois, sous la verdure desquels transparait le roc, nu, descendent boire jusqu'au fleuve; à peine un val étroit où poussent quelques cultures.

A partir de St-Géry, on entre dans la vallée héroïque du Lot, et en même temps dans sa partie la plus pittoresque. J'ai fait la route à pied, autrefois, et ce sont des paysages connus que ceux qui se déroulent devant mes yeux.

Au pied de la falaise aride, quelques arbres, puis le Lot qui coule et baigne presque le pied de la colline opposée; sous les rochers qui surplombent, des constructions anciennes, ruineuses, que l'on attribue aux Anglais; des pentes arides et nues; la vallée semble se resserrer encore, les pieds des collines se touchent presque; c'est le défilé des Anglais, que la route passe en tunnel, à côté de celui que la voie s'est ouverte.

Cependant, en avant de ce défilé, devant une vieille maison du XII<sup>e</sup> siècle, une vallée latérale s'ouvre, vrai paysage de Suisse. Au fond d'une vasque verte, un petit ruisseau coule au long de peupliers, dans des prairies minuscules et fortement inclinées; par delà, les rochers montent drois et hauts et la route s'accroche à leurs parois; on voit le couloir se prolonger dans le lointain et par delà les escarpements blanchâtres, bleuir les forêts qu'ils portent et les coteaux plus lointains qui les dominent.

La merveilleuse vallée que celle du Celé, et le joli voyage que je fis par ces solitudes, seul, autrefois; les bonnes truites aussi que l'on mange dans les ruines de Cabrerets?

L'étranglement de la vallée continue et sur la rive gauche apparaît, perché sur son coteau, dans les verdure et les roches pareilles à des ruines, le vieux village de St-Ciry. Sur le sommet du rocher, l'église trapue découvre son clocher de forteresse, et le défilé ne commence à s'élargir qu'à St-Martin-Labouval. Là recommence la plaine luxuriante et riche; le soleil chatoie les verdure des maïs et des tabacs et la brise incline doucement les moissons encore sur pied. Les coteaux rougeâtres s'éloignent un peu et le Lot s'espace en une île toute fleurie de saponaire. On devine au passage des coins charmants et des trous de fenilles où il fait bon rêver.

Le ciel est découpé de silhouettes moins fantasques et les courbes de l'horizon sont plus molles, les croupes plus gazonnées et plus vertes. Voici le château de Cénévières, le village perdu dans le bois, et bientôt tout en haut Calvignac, qui, vu de la gare, semble inaccessible. Une femme gravit la pente absolument à pic sur le flanc de laquelle monte un vieil escalier de 300 marches, taillé dans le roc.

Rien n'a changé dans ce pays et l'on y vit encore la vie du moyen âge: les nids d'aigle que les pères avaient su s'y bâtir pour la défense du sol si maigre et peu productif, les fils les habitent sans y rien ajouter. A peine çà et là quelques maisons neuves. Et quelle histoire que celle de ce pays, et surtout de cet étroit passage, entre Cénévières et Conduché. C'est là, pendant près de deux siècles que se sont heurtées deux races, également tenaces, également farouches, et que, tour à tour Anglais et Français, selon les besoins du moment, les seigneurs luttèrent entre eux avec qu'elle fureur, nous le dirons un jour.

A Montbrun, encore des tours, des ruines, des rochers; mais encore du vert, et enfin la plaine étendue, vaste, jolie jusqu'à Toirac. On ne voit plus le Lot; on le devine au pied des falaises boisées de gauche et c'est un plaisir pour les yeux que de se sentir enfin hors de ces sauvages paysages: la nature partout semble sourire après les gorges abruptes et empierreées de tout à l'heure. Les champs succèdent aux champs, les prairies aux prairies, de temps en temps on croise un ruisseau coquet, et un rideau de chênes et de peupliers voile un moment la prairie qui recommence et roule jusqu'aux frondaisons prochaines son tapis un peu passé; puis de la Madeleine c'est un vaste amphithéâtre de coteaux enserrant comme une arène immense. Les bois de chêne teintent les hauteurs voisines d'un vert pâle; dans la plaine aux maisons blanches, lointaines, apparaissent des drapeaux minuscules, plus près, bordés de houx, des chemins s'enfoncent dans des profondeurs obscures. Tout striés d'ornières creusées dans la boue séchée, et dominant tous les autres coteaux, sur les horizons lointains, apparaît, rouge, la couronne de Capdenac.

C'est comme une évocation de la légende célèbre, et presque une apparition. Ce n'est pas là, très probablement que l'on trouvera jamais Uxellodunum; il n'est peut être sur le Lot, ni sur la Dordogne, mais il n'importe, le paysage est vraiment grandiose et la légende quercynoise a bien choisi le lieu du suprême martyre de l'indépendance gauloise. Sûrement un dieu habite là, et quelque chose de grand a dû s'y passer...

Et maintenant faut-il que je raconte les incidents du voyage, l'accueil sympathique fait partout par des foules officielles au cortège officiel. Il y a eu beaucoup de maires qui sont accourus serrer la main au préfet et aux sénateurs, on a décoré une institutrice à Toirac. Nous avons oui à chaque gare des cris de Vive la République! enfin le buffet de Capdenac a été littéralement pris à l'assaut dans une splendide cohue. Dans la salle principale, l'aspect de toutes les dames buvant,

le champagne dans les jolies coupes de cristal, grignotant des biscuits ou des dragées, était vraiment délicieux, tandis que la Lyre qui avait égrené à toutes les gares son joli répertoire exécutait un dernier morceau.

**Au retour.**

Sur le pont de Saint-Georges, sur les quais, sur la berge au raz de l'eau qui luit et clapote doucement, tout Cahors se presse, sous le gai soleil. Des barques pavoisées courent sur l'eau claire. Dans l'une d'elle les *Enfants de Cahors* jouent des airs de danse. En costume de marins, les Sauveteurs du Lot avec leur drapeau, sont là tout prêts à se dévouer. Cependant tout ce monde s'amuse, rit, cause: on suit les jeux d'un d'œil distrait, la course aux canards n'émeut guère, la victoire des périssoires passe à peu près inaperçue: on va, on vient; on est tout à la joie de se sentir vivre en paix: on est littéralement en vacance, et cela suffit. C'est un plaisir de regarder moins le spectacle que les spectateurs, les jolies toilettes et les frais minois, sous ce ciel d'été mettent les yeux et l'esprit en fête, et nul ne songe aux souvenirs historiques de la journée.

Les jeux nautiques finis, on va assister aux jeux d'enfants sur le Cours Fénelon. Une corde nouée aux arbres limite le champ clos. On sait les jeux, toujours les mêmes: la cruche, la course aux sacs. Cependant la foule s'y intéresse. Sur les allées voisines, les jeunes filles vont viennent et la bousculade finale où la cohue des gamins s'écroule en une immense nuée grise de poussière pour se disputer les gâteaux qu'on leur jette, fait rire tout le monde.

On se hate d'ailleurs. C'est l'heure d'aller souper, et depuis longtemps dans la foule qui s'écoule on ne voit plus la tâche bleue qu'y font d'ordinaire les soldats. Ils sont à la caserne, dans la grande cour, attablés autour des grandes terrines. Des plats s'exhale l'odeur du traditionnel bouilli; mais on leur a fait aujourd'hui un ordinaire extraordinaire. Des pièces de rôti circulent au long des tables, le vin est à discrétion, peut être auront-ils du café: et c'est un tableau indescriptible que cette cohue d'uniformes bleus et de pantalons rouges, autour des nappes, grouillant, chantant, parlant haut, tandis que l'un après l'autre, se lève sur son banc chaque soldat pour chanter la « sienne. » Fête populaire que seul un Doré pourrait reproduire. On sent qu'ils sont heureux et ils s'en donnent à cœur joie, nos bons soldats, d'être leurs maîtres pour une heure et de manger leur sou.

**Retraite. — Illuminations. — Feu d'artifice.**

A la tombée de la nuit la retraite aux flambeaux traverse la ville. Et c'est toujours le même spectacle: les feux de bengale jettent leurs lueurs de pourpre sur la foule compacte qui suit, les lanternes vénitienes et la musique endiablée qui joue, joue au pas de course. Il y a les mêmes gamins que toujours et toujours les mêmes chants, et les mêmes coups de poing d'amitié. Cependant on s'arrête au long des quais pour voir le feu d'artifice, et bientôt, au long du parapet la foule s'entasse pressée comme un long cordon noir. La nuit est complètement tombée. Du ciel voilé tombent de temps à autre quelques gouttes de pluie. Sur les têtes, le vent agite les feuilles des arbres avec un grondement monotone; sur la rivière blanchâtre des barques enguirlandées de lanternes rouges descendent et remontent le courant. De temps à autre, sur les flots, un feu de bengale s'allume et teint en vert le lit du fleuve. Enfin, là-bas, en face, une leur falotte court de droite à gauche; c'est l'artificier. Les chandelles romaines partent, montent en fusées dorées, éclatent en feux bleus ou rouges, les bombes trouent le ciel noir, puis à la joie du populaire les pièces montées tournent pissant de feu ou vomissant des pluies d'étincelles blanches. C'est un jet d'eau, puis une cocarde, puis un jet d'eau encore. Entre temps, et après leur éblouissement, dans l'ombre plus noire, on voit la petite leur qui court, et le populaire s'en amuse: Regarde Ratata: plus vite Ratata: et quand la bombe monte, aveuglant faisant étinceler brusquement la rivière comme une nappe d'acier en fusion: Bravo Ratata! et de la rivière partent sous un chef qui bat la mesure, de triples salves d'applaudissements. Enfin après une superbe effigie de la République qui éclate rouge dans une couronne de lauriers, c'est le bouquet, une gerbe superbe de blés et de bleuets et de coquelicots, or, vert et pourpre tout en feu que l'on applaudit, et c'est justice. Elle vient en quelque sorte faire l'apothéose du travail des champs et il semble que devant cette hallucination de l'abondance symbolique, toute cette foule ait senti passer sur elle comme le souffle de la superbe nature, et comme la vision de la mère commune.

En ville cependant la fête continue toujours aussi bourgeoise: à la Mairie on allume lentement avec des échelles, mais l'effet des flammes qui courent partout sur le monument est superbe; les lampions montent à l'assaut du piédestal de Gambetta, et la place avec sa rampe de lanternes a fort grand air: un peu plus loin sur les frontons qu'elles éclairent des guirlandes et des lustres de feu attachent le regard. Sur les boulevards la foule est d'allure énorme; et toujours de la musique. A la Mairie les chœurs: « L'orphéon c'est le Peuple, » « La Patrie, » de Saintis... au café Tivoli les *Enfants de Cahors*; au Donat le septuor, arrêtent tour à tour la foule; il pleut de temps à autre, mais rien n'y fait et la cohue ne diminue sur un point que pour s'épaissir sur un autre. Dans les rues plus calmes, peu de monde au contraire, beaucoup de drapeaux, moins de lampions; des chants dans les auberges et les cafés et de temps à autre quelque bavard un peu pris, sur la chaussée, chante faux la Marseillaise.

En somme l'on s'amuse, on badaude, on cause, on rit; c'est fête, et on chôme la fête avec plaisir; mais nous y eussions voulu pourtant éprouver ce je ne sais quoi qui nous a manqué tout aujourd'hui et qui nous semblait nécessaire pour une pareille solennité nationale; cette émotion intime, profonde que l'on éprouve dans certaines foules et qui vous domine. On s'amusait trop peut-être, mais il y manquait d'enthousiasme; c'était une ravissante frairie; mais ce n'était que cela; nous y eussions voulu autre chose qui n'y était pas: ce frisson d'une multitude exaltée, heureuse, confiante et cette sensation que l'on célébrait vraiment la Fête de la Patrie.

O. GOURDIN.

**Dépêche télégraphique.**

On nous communique le télégramme suivant: Paris, 14 juillet, 10 h. 55 mat.

Ministre des affaires étrangères, à MM. Béral et de Verninac, sénateurs du Lot, à Cahors.

La multiplicité des travaux parlementaires de la fin de la session, n'a pas permis de détacher un seul membre du gouvernement pour assister à vos fêtes. Nous en avons un vif regret, moi particulièrement. Excusez-nous auprès de nos amis et ne manquez pas de leur dire que nous sommes de cœur avec eux dans une journée qui intéresse si directement l'avenir du département du Lot.

DE FREYCIET.

Cette dépêche, arrivée à Cahors après le départ du tram d'inauguration, n'a été remise à M. Béral qu'à son retour de Capdenac.

**Election du Conseil général**

Voici le décret de convocation que publie le *Journal Officiel*:

Article 1<sup>er</sup>. — Les élections pour le renouvellement de la première série sortante des Conseils généraux et des Conseils d'arrondissement auront lieu, dans les départements autres que celui de la Seine, le dimanche 1<sup>er</sup> août 1886. Les électeurs des cantons qui n'appartiennent pas à la série sortante, et dans laquelle il y aurait lieu de procéder à la nomination de conseillers généraux ou de conseillers d'arrondissement, sont convoqués pour le même jour.

Art. 2. — L'élection sera faite sur la liste des électeurs, close le 31 mars 1886. Les maires des communes où, conformément à l'article 8 du décret réglementaire du 2 février 1852, il y aura lieu d'apporter des modifications à la liste arrêtée le 31 mars dernier, publieront, cinq jours avant la réunion des électeurs, un tableau contenant les dites modifications.

Art. 3. — Conformément aux lois des 10 août 1871 et 30 juillet 1874, le scrutin ne durera qu'un seul jour. Il sera ouvert à sept heures du matin et clos à six heures du soir. Le dépouillement suivra la clôture du scrutin.

Art. 4. — Aussitôt après le dépouillement, les procès-verbaux de chaque commune seront portés au chef-lieu de canton par deux membres du bureau. Le recensement général des votes sera proclamé par son président.

Art. 5. — Le second tour de scrutin, dans les cantons où il devra y être procédé, aura lieu le dimanche 8 août.

**Les chemins de fer du Lot.**

Nous extrayons de la séance de mardi, à la Chambre des députés, le passage suivant:

M. le baron Dufour pose une question au ministre des travaux publics au sujet des chemins de fer du Lot. L'achèvement d'un tronçon et la construction d'une gare provisoire à Souillac donneraient satisfaction à de grands intérêts. Sur la ligne de Cahors à Brive, il se fait un véritable gaspillage; on n'y voit pas d'ouvriers, mais des surveillants qui touchent des appointements.

M. le ministre des travaux publics. — Il y a une question en suspens pour le rattachement des deux lignes, soit à Souillac, soit à Cazouls. Les travaux vont être activement poussés; quant aux abus signalés, l'administration les fera disparaître, s'ils existent.



**Société des Etudes du Lot**

M. le Préfet du Lot, géologue distingué, a assisté, lundi soir, à la séance de la Société des Etudes. Plusieurs lectures ont été faites par des sociétaires. M. Paysant a témoigné à diverses reprises la satisfaction qu'il éprouvait à ces communications si intéressantes.

La visite de M. le Préfet du Lot aura, nous n'en doutons pas, pour effet de faire rétablir la subvention supprimée, il y a quelques années, à cette Société qui a déjà tant fait pour notre vieux Quercy, et qui ferait bien davantage si elle était encouragée.

**Gendarmerie.** — Ont été décorés de la médaille militaire, le 14 juillet :

- MM. Bonnet, maréchal-des-logis, à Luzech.
- Carrié, brigadier, à Montcuq.
- Louet, gendarme, à Souillac.
- Thamier, gendarme, à Gourdon.

**Ponts et chaussées.** — M. le ministre des Travaux publics a arrêté ainsi qu'il soit les états d'avancement des conducteurs du département du Lot :

- M. Grenier, attaché au service ordinaire, au grade de conducteur principal ;
- M. Gaston, attaché au service ordinaire, au grade de conducteur principal ;
- M. Masson, attaché au service de la navigation, au grade de conducteur de 1<sup>re</sup> classe ;
- M. Labro, attaché au service de la navigation, au grade de conducteur de 2<sup>e</sup> classe ;
- M. Mauret, attaché au service ordinaire, au grade de conducteur de 2<sup>e</sup> classe ;
- M. Caillassou, attaché au service des chemins de fer, au grade de conducteur de 2<sup>e</sup> classe ;
- M. Dussoulier, attaché au service ordinaire, au grade de conducteur de 3<sup>e</sup> classe ;
- M. Goursat, attaché au service ordinaire, au grade de conducteur de 3<sup>e</sup> classe ;
- M. Théron, attaché au service ordinaire, au grade de conducteur de 3<sup>e</sup> classe ;
- M. Poumeau, attaché au service ordinaire, au grade de conducteur de 3<sup>e</sup> classe ;
- M. Grabielle, attaché au service des chemins de fer, au grade de conducteur de 3<sup>e</sup> classe ;
- M. Fargues, attaché au service des chemins de fer, au grade de conducteur de 3<sup>e</sup> classe ;
- M. Morin, attaché au service des chemins de fer, au grade de conducteur de 3<sup>e</sup> classe.

Ces avancements ont eu leur effet à dater du 1<sup>er</sup> juillet 1886.

Conformément à la loi sur les pensions, les conducteurs ci-dessus nommés subiront la retenue du 1<sup>er</sup> douzième de l'augmentation de traitement qui leur est accordée.

**Goujounac.** — Par décret en date du 9 juillet courant, M. le président de la République a révoqué de ses fonctions M. Bladier, maire de Goujounac.

**Examens de baccalauréat.** — Ont été déclarés admissibles :

- Baccalauréat ès-lettres (2<sup>e</sup> partie).** — MM. Dufour, Courbebaïsse, Marbot, Sers, Lacaze, Couderc ;
- Baccalauréat ès-lettres (1<sup>re</sup> partie).** — MM. Delprat, Rougié, Lagasquie, Richard, Noël, Monteil, Besse ;
- Baccalauréat ès-sciences (restreint).** — MM. Marbot, Darquier, Morand ;
- Baccalauréat ès-sciences.** — Ont été définitivement reçus : MM. Bousquet, Gibert, Dufour, Blanié.

**Inspection.** — Le Lycée de Cahors, a reçu hier, la visite de M. Cougny, inspecteur général pour les lettres.

**Examen du brevet supérieur pour les jeunes filles.** — 18 jeunes filles se sont présentées, 8 ont été déclarées admissibles aux épreuves orales et définitivement reçues :

- MM<sup>lles</sup> Bécays, Cabantous, Garrigues, Grives, Hébrard, Laval, Peschaud, Repain.

Notre compatriote M. Gibert (Henri), de Gourdon, receveur de l'enregistrement à Châtillon (Basses-Alpes), est appelé au bureau de Montpont (Dordogne).

**Récompense.** — Une médaille d'argent de 2<sup>e</sup> classe est accordée au sieur Delmas (Hippolyte), pêcheur à Cahors, qui, le 22 avril 1886, s'est jeté tout habillé dans le Lot pour sauver un homme sur le point de se noyer.

**Pèlerinage.** — Mgr l'Evêque va dimanche à Luzech, faire une visite au pèlerinage de Notre-Dame de l'Île. Il y dira la messe à 8 heures du matin. Les vêpres seront chantées à 4 heures du soir afin de permettre aux paroisses voisines de s'y rendre.

**Justice de paix.** — M. Marrou, notaire, est nommé juge suppléant à Saint-Géry, en remplacement de M. Dols, décédé.

**Nécrologie.** — On annonce la mort de M. l'abbé Brunet, qui avait pris sa retraite à Prayssac.

**Chien enragé.** — Le commissaire de Figeac a abattu, ces jours-ci, un chien enragé. Nos sincères félicitations à ce fonctionnaire qui a montré beaucoup de courage en s'approchant de l'animal à environ un mètre pour lui loger une balle de revolver dans la tête.

**Incendie.** — Mardi matin, vers 4 heures, un incendie s'est déclaré à environ 2 kilomètres de Figeac, chez M. Louis Amans, propriétaire à Pataclan.

Le foin aurait été cause de l'incendie. Une grange seule a été la proie des flammes.

**Condamnation.** — On se souvient qu'au mois d'avril dernier, M. Barbeaux, chef de station à Carsac, disparut en laissant dans sa caisse un déficit de 2,319 fr. Le tribunal de Sarlat vient de condamner cet employé infidèle, par défaut, à 25 fr. d'amende et à six mois de prison.

**Remonte.** — MM. les éleveurs, propriétaires et marchands de chevaux sont informés que la commission de remonte de la 17<sup>e</sup> légion (bis) de gendarmerie, se réunira à la caserne de gendarmerie, à Ageu, le 28 juillet courant, à 8 heures du matin.

Ces animaux doivent avoir la taille de 1<sup>m</sup> 52 et être âgés de 4 ans au moins.

**Larroque-des-Arcs.** — Dimanche, 4 juillet, vers 5 heures du soir, deux jeunes gens, absolument étrangers à l'art de la natation, se baignaient dans le Lot, au lieu dit l'Isle, près de Larroque-des-Arcs. L'un des baigneurs, ayant eu l'imprudence de s'éloigner un peu trop de la rive, fut entraîné par le courant et disparut bientôt sous les eaux. Aux cris poussés par le camarade de la victime, le sieur François Clary, propriétaire, de Larroque, qui se promenait dans le voisinage, accourut aussitôt et, sans hésitation, se précipita dans la rivière ; il parvint, après avoir plongé plusieurs fois, à retrouver le malheureux, déjà presque complètement asphyxié, qu'il ramena sur la rive avec le secours de l'instituteur de Larroque. Il n'était que temps.

**Cuzance.** — Le conseil municipal de Cuzance a voté une somme de 20 fr. pour l'Institut Pasteur.

**Rouffilhac.** — Le conseil municipal de Rouffilhac a voté également 20 fr.

**Figeac.** — Le 7 juillet, vers les 9 heures, l'échafaudage dressé contre la maison en construction de M. Brives, architecte à Figeac, s'est brisé, entraînant dans sa chute 4 ou 5 ouvriers et l'entrepreneur, M. Henri Degrosses ; traverses et madriers ont été précipités sur les malheureux, dont trois sont assez grièvement blessés.

**Revue Agricole**

**GREFFE DE LA VIGNE**

PETIT MANUEL DU GREFFEUR

§ 7. — Précautions de sûreté. (Fin)

2<sup>o</sup> Engluements. — On donne ce nom aux pâtes ou mastics destinés à abriter les coupures du contact de l'air et à assurer la reprise des greffes.

A. Le plus simple est la terre glaise bien pétrie avec un peu d'eau. On la rend plus solide par l'addition d'un quart environ de bouse de vache ; c'est l'onguent de Saint-Fiacre, connu des arboriculteurs.

B. Le mastic de Lhomme Lefort, fourni par le commerce, s'emploie à froid à l'aide d'une spatule. Il est très long à faire corps et doit être recouvert de cendre ou de poussière pour éviter qu'il se colle partout.

C. A l'atelier, on emploiera avec avantage, pour la conservation des ligatures, le mastic suivant, qui s'emploie à chaud à l'aide d'un pinceau. Faites fondre à feux doux et mélangez : Résine, cire jaune, suif de bœuf, parties égales.

Il est bon aussi de couvrir de ce mastic la coupure du bout du greffon pour éviter l'évaporation.

3<sup>o</sup> Buttage. — Quels que soient les procédés employés à faire les greffes, il est important de les butter : entièrement les greffes d'automne, jusqu'au dernier œil supérieur celles de printemps. On peut même couvrir entièrement en tout temps avec de la terre bien meuble ou du sable.

Si l'on emploie l'onguent de Saint-Fiacre, on le laisse faire corps, ce qui demande deux ou trois heures, et on relève la terre bien meuble autour de la greffe sans l'ébranler.

Un instrument bien simple permet de butter vite et bien. Un cylindre de fer blanc de 0,10 c. de diamètre et de 0,20 c. de hauteur est placé sur la greffe de manière à l'envelopper. On coule dedans, à la main, du sable fin, ou, à défaut de sable, de la terre fine ; ensuite on relève à la houe la terre environnante autour du cylindre en formant un cône à base large. Il n'y a plus qu'à tirer verticalement le tuyau par deux anneaux attachés au bord supérieur.

On protège, si besoin est, par un piquet ou par deux sarments arqués et plantés en croix.

§ 8. — Soins ultérieurs.

Les greffes reprises demandent encore des soins.

1<sup>o</sup> Quand les tiges s'allongent, il faut ou les soutenir par des tuteurs, ou les pincer pour éviter que le vent les décolle.

D'après des viticulteurs distingués, il y a avantage à pincer le bourgeon sur un œil quand il a atteint une longueur d'environ 0,25 c. Cette opération fait développer aussitôt plusieurs bourgeons latéraux qui forment la charpente de la souche pour la taille en réchaud.

2<sup>o</sup> Dans le courant de la première année, il faut débouter au moins deux fois pour enlever les gourmands qui poussent sur le sujet et les racines émises par le greffon. Celles-ci sortent ou grave préjudice aux greffes. Le greffon qui se nourrit par ses racines grossit outre mesure, fait éclater les parois du sujet, qui ne grossit pas aussi rapidement, et la sève qui eût servi à opérer la soudure se dépense à ces racines. C'est la cause la plus fréquente du dépérissement des greffes. D'ailleurs, ces racines doivent disparaître plus tard avec la botte, et alors le greffon serait affamé.

Le débottage n'est pas aussi nécessaire pour les greffes de côté sans amputation du sujet ; néanmoins, il sera utile de le faire au moins une fois.

Le buttage sera encore maintenu la deuxième année qui suit le greffage, et les greffes seront encore débottées et nettoyées deux fois cette deuxième année. Il n'est plus utile de butter après le deuxième hiver.

§ 9. — Greffe herbacée à l'écusson.

La greffe à l'écusson, si simple, si expéditive, et communément employée pour les arbres fruitiers, peut aussi réussir sur les bourgeons de la vigne encore à l'état herbacé, en juin, à l'aide de boutons pris sur des sarments de l'année, ou mieux sur des boutures de l'année précédente conservées sous le sable.

Cette greffe se fait en T droit. A la base d'un beau sarment, on pratique dans l'écorce seule une entaille transversale et une autre longitudinale de 2 à 3 centimètres, de manière à faire un T allongé (A, fig. 19), et l'on sépare l'écorce du bois à l'aide d'une petite spatule en ivoire adaptée au greffoir.

On enlève sur un sarment vigoureux un œil bien conformé, avec l'écorce et un peu de bois qui le porte, en forme d'écusson. Un coup de couteau coupe carrément l'écorce et pénètre dans le bois au dessus de l'œil ; un second coup, en long, fait sauter la partie de l'écorce située au dessus de la coupure transversale et enlève l'écusson (B, fig. 19). Cette pièce est introduite sous l'écorce du sujet,

de manière à bien adapter la coupure supérieure de l'écusson à la traverse du T. On presse du doigt l'écusson contre le bois de la tige pour faire adhérer l'écorce au bois, et l'on attache avec du raphia, de la laine ou des écorces souples. Il faut couper ces liens après la reprise, soit après dix jours, pour éviter l'étranglement sur les rameaux qui grossissent rapidement à cette époque.

§ 10. — Epoque du greffage.

La greffe peut se faire sur la vigne à peu près toute l'année. Il suffit que le sujet fournisse assez de sève pour produire la soudure.

1<sup>o</sup> Les greffes par approche sur bois aoté réussiront toute l'année, à l'exception de la morte saison d'octobre à février ;

2<sup>o</sup> Les greffes par approche herbacée, de join à la fin septembre ;

3<sup>o</sup> Les greffes en place : en fente, en couronne, à la gouge, de côté, ont trois périodes : première, en mars ; deuxième, du 15 mai environ à fin juin ; troisième, du 15 août à fin septembre, jusqu'à l'arrêt de la sève.

Fig. 19. Greffe à l'écusson. A entaille en T droit dans l'écorce qui est soulevée. B écusson muni d'un œil. C greffe à l'écusson faite. Reste à tier.

Les greffes faites en avril et au commencement de mai, sont souvent compromises par les variations de température, si fréquentes dans cette saison sous notre climat.

La troisième période est celle des greffes d'automne, époque où la sève est suffisante encore pour amener la reprise, et trop faible pour faire partir les yeux avant l'hiver. Les avantages de cette greffe sont nombreux :

1<sup>o</sup> La reprise étant faite avant l'hiver, les greffons poussent normalement au printemps, de sorte que les raisins, qu'ils portent toujours si le bois est bien choisi, mûrissent à leur saison mieux que si le sarment fût resté sur sa souche ;

2<sup>o</sup> Elles se font à une époque où généralement les mauvais temps ne dérangent pas et où les travaux agricoles sont moins pressants ;

3<sup>o</sup> Enfin, si la greffe a manqué, on peut encore la refaire à la deuxième période du printemps, en juin.

Les sarments à greffer sont pris immédiatement sur les souches mères, choisis parmi les mieux aotés ; on élève aussitôt les feuilles, et on tient les greffons le pied dans l'eau.

Les procédés de greffage sont les mêmes qu'aux autres saisons ; cependant nous recommandons les greffes de côté, qui permettront de garder les têtes des sujets et leurs sarments pour la plantation du printemps.

Les ligatures, qui doivent tenir tout l'hiver, seront faites de préférence avec du caoutchouc ou du plomb laminé, ou avec de la ficelle ou du raphia sulfatés et graissés.

Le buttage sera complet et maintenu tout l'hiver. On pourra écreter les bottes en avril, au moment où la vigne débouffe, pour permettre au premier bourgeon de partir droit et vertical.

(Extrait du petit manuel de viticulture)

**Foire de Duravel.** — Affaires de peu d'importance.

**Foire de Fumel.** — Transactions à peu près nulles.

Blé, de 18 à 19 francs l'hectolitre.  
Maïs, de 14 à 16 francs.

**Foire de Puy-l'Evêque.** — La foire n'a pas été belle à cause des moissons, sans doute ; il y avait environ 100 paires de bœufs destinés à la vente ; peu ont trouvé acquéreurs.

**THÉÂTRE PIÉTRO BONO**

Samedi 17 juillet 1886.

**MAM'ZELLE NITOUCHE**

Comédie opérette en 3 actes et 4 tableaux.

Dimanche 18 juillet

**Le Maître de Forges**

Pièce en 4 actes et 3 tableaux.

L'été, voilà l'ennemi de bien des personnes qui souffrent sous l'influence des chaleurs, qui languissent pendant cette saison et perdent toute énergie. On peut facilement obvier à ces inconvénients par des moyens préventifs, la lettre suivante nous apprend comme il faut peu de chose pour y parvenir. — « Sainte-Innocente-d'Eymet (Dordogne). L'été passé je souffrais de langueurs, sans être malade ; connaissant les bienfaits de vos Pilules suisses j'en fis venir une boîte à 1 fr. 50 ; j'en pris une vingtaine, qui non seulement me remirent dans mon état normal, mais elles me firent supporter plus aisément les fatigues et les chaleurs. Il me restait une trentaine de pilules, que j'offris à un voisin qui souffrait d'une gastrite, elles lui ont fait beaucoup de bien. J'autorise M. Hertzog, pharmacien, 28, rue de Grammont, à Paris, à publier ma lettre. Pierre PIGNOL. » *Légalisation de la signature par M. le Maire.*

**BOURSE.** — Cours au 17 juillet.

3 0/0 .....	82 80
3 0/0 amortissable (ancien) .....	82 00
3 0/0 id. 1884 .....	84 70
4 1/2 0/0 ancien .....	107 55
4 1/2 0/0 1883 .....	110 55

**Dernier cours du 16 juillet.**

Actions Orléans .....	1,320 25
Actions Lyon .....	1,202 00
Obligations Orléans 3 0/0 .....	389 25
Obligations Lombardes (jouissance janvier 1884) .....	323 50
Obligations Lombardes (jouissance .....	328 50
Obligations Saragosse (jouissance janvier 1884) .....	338 75

**DÉPÊCHES**

**DUEL BOULANGER-LARENTY**

Paris, 12 h. 25 soir.

Le duel du ministre de la guerre avec M. de Larenty, a eu lieu ce matin, à neuf heures, au bois de Meudon.

Le ministre, après avoir essuyé le feu de son adversaire, a tiré en l'air.



Étude de M<sup>e</sup> ESPÉRET, avoué à Cahors, rue de la Liberté, n° 11.

**EXTRAIT**

D'UN

**Jugement de séparation de biens**

Suivant jugement rendu par le Tribunal civil de Cahors, le treize juillet mil huit cent quatre-vingt-six, enregistré.

Dame Rosalie Conquet, sans profession, épouse du sieur Jean Mercié, propriétaire, domicilié avec lui au Mas de Parro, commune de Crégols, mais demeurant actuellement aux Bories, commune de Saint-Cirq, ayant M<sup>e</sup> Espéret, pour son avoué constitué, a été déclarée séparée quant aux biens d'avec son dit mari.

Pour extrait certifié conforme, Cahors, le seize juillet mil huit cent quatre-vingt-six.

L'avoué poursuivant,  
ESPÉRET.

Étude de M<sup>e</sup> Jules BILLIÈRES, avoué licencié à Cahors, rue Ste-Claire n° 52, près le Palais de Justice.

**VENTE SUR LICITATION**

AVEC ADMISSION DES ÉTRANGERS

Adjudication fixée au quatorze août prochain, jour de samedi, à midi et demi, par devant M. Fieuzal, juge à ces fins commis, en chambre des criées du Palais de Justice de ladite ville.

On fait savoir à tous ceux à qu'il appartiendra que, sur les poursuites du sieur Jean Lafon, marchand, domicilié à Catus, ayant constitué M<sup>e</sup> Jules Billières, près le Tribunal civil de Cahors, avec élection de domicile en ses études et personne audit Cahors où il demeure, le Tribunal civil de Cahors, à la date du vingt-six mai dernier, rendu un jugement, qui a été enregistré, expédié et signifié et par lequel il ordonne la licitation des biens immeubles indivis entre ledit Jean Lafon, et la dame Apolline Nipert, ci-dessous dénommée, qualifiée et domiciliée, nomme Monsieur Fieuzal, juge commissaire pour recevoir les enchères, en conséquence,

il sera procédé devant ce magistrat. Entre Jean Lafon, marchand, domicilié à Catus, agissant comme héritier pour partie desdits mariés Lafon, ses père et mère décédés, qui persiste en la constitution de M<sup>e</sup> Jules Billières, pour son avoué, près le Tribunal civil de Cahors, avec élection de domicile en ses études et personne audit Cahors, où il demeure. Et dame Apolline Nipert, sans profession, épouse du sieur Jean Chéze, quincaillier, domiciliés ensemble à Lunéville, le mari pris en sa meilleure qualité et pour autoriser son épouse, et ladite dame Apolline Nipert, prise comme se disant légataire universelle du sieur Jean Andral, quand vivait, domicilié à Lunéville, seul et unique héritier de dame Elodie Dominique Lafon, épouse Andral, sa mère décédée, laquelle était héritière pour partie de Pierre Lafon et Jeanne Lafon, mariés, ses père et mère décédés, lesdits époux Nipert, ayant M<sup>e</sup> Mazières, pour leur avoué. A la vente par voie de licitation des biens immeubles ci-dessous désignés, indivis entre parties comme étant pour partie la propriété dudit Jean Lafon et pour autre partie celle de la succession de Pierre Lafon et de Jeanne Lafon, quand vivaient, mariés, domiciliés de la commune de Catus.

**DÉSIGNATION DES BIENS A VENDRE :**

**ARTICLE PREMIER**

Une vigne, située au lieu dit la Croix de Cahors, commune de Catus, formant le numéro 474, section C du plan cadastral de ladite commune, d'une contenance approximative de quarante-cinq ares, troisième classe et d'un revenu de sept francs soixante-cinq centimes;

**ARTICLE DEUXIÈME**

Un jardin, situé à Catus, même commune, formant le numéro 302, section E dudit plan, d'une contenance approximative de quatre-vingt-onze centiares, première classe et d'un revenu de soixante-treize centimes, sur ce jardin, se trouve construite une grange;

**ARTICLE TROISIÈME**

Une terre, située au lieu dit la Croix de Cahors, même commune de Catus, formant le numéro 473, section C dudit plan, d'une contenance approximative de sept ares vingt centiares et d'un revenu matriciel de soixante-quatre centimes;

**ARTICLE QUATRIÈME**

Une maison, située à Catus, même commune, formant le numéro 656, section F dudit plan, première classe, d'un revenu de quarante-huit centimes, du midi à maison de la veuve Murat et d'Habral, et du couchant à maison de Cussat, le sol de ladite maison est d'une contenance approximative de soixante centiares.

Tous les biens immeubles ci-dessus désignés, sont situés aux lieux susdits, commune et canton de

Catus, arrondissement de Cahors, département du Lot.

Ils sont jolis et exploités par ledit Jean Lafon, et sont la propriété indivise des colicitants savoir : partie dudit Jean Lafon, pour les avoir acquis conjointement et solidairement avec Pierre Lafon, son père et l'autre partie comme dépendant des successions dudit Pierre Lafon et de dame Jeanne Lafon, mariés, dont ils sont les héritiers directs ou par représentation.

Ils seront vendus publiquement, par voie de licitation, le **quatorze août prochain**, jour de samedi à midi et demi, par devant Monsieur Fieuzal, juge à ces fins commis, en la chambre des criées du Tribunal civil de Cahors, au plus offrant et dernier enchérisseur et aux clauses, charges et conditions d'un cahier des charges déposé au greffe du Tribunal civil de Cahors, le quinze juillet courant, pour y tenir lieu de minute d'enchères et où l'on peut en prendre connaissance sans déplacement.

La vente aura lieu en un seul lot, sur la mise à prix de mille francs en sus des charges, ci. 1.000 fr.

Tous les frais exposés jusqu'au jour de la vente devront être payés par les adjudicataires, en sus du prix et dans les quinze jours de l'adjudication, s'il y a lieu à faire procéder à la purge des hypothèques légales ou inscrites, les frais de ces formalités seront avancés par les adjudicataires, mais, ils viendront en diminution du prix et seront prélevés sur lui lors du payement.

Le prix d'adjudication sera payable, avec les intérêts au taux de cinq pour cent l'an, moitié dans les trois mois, à compter du jour de l'adjudication et l'autre moitié dans les six mois à compter de la Pour extrait certifié sincère et conforme, par même date.

L'avoué poursuivant soussigné,

Cahors, le dix-sept juillet mil huit cent quatre-vingt-six.

L'avoué poursuivant,  
J. BILLIÈRES.

Enregistré à Cahors, le \_\_\_\_\_ juillet mil huit cent quatre-vingt-six, F<sup>o</sup> \_\_\_\_\_ C<sup>o</sup> \_\_\_\_\_ reçu un franc quatre-vingt-huit centimes, décimes compris.

Signé : DALAT, receveur.



**SANTÉ A TOUS ADULTES ET ENFANTS**

rendue sans médecine, sans purge et sans frais, par la délicieuse Farine dite de Santé :

**REVALESCIÈRE**

DU BARRY, de Londres.

Guérissant les constipations habituelles les plus rebelles, dyspepsies, gastrites, gastralgies, phthisie, dysenterie, glaires, flatulences, aigreurs, acidités, pituites, phlegmes, nausées, renvois, vomissements, même en grossesse, diarrhée, coliques, toux, asthme, étourdissements, bruits dans la tête et les oreilles, oppression, langueurs, congestion, névralgie, laryngite, névrose, darts, éruptions, insomnies, mélancolie, faiblesse, épuisement, paralysie, anémie, chloroses rhumatismes, goutte, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, musculeuse, cerveau et sang. Aux personnes phthisiques, étiques et aux enfants rachitiques, elle convient mieux que l'huile de foie de morue. — 38 ans de succès. 100.000 cures y compris celle de Madame la duchesse de Castelstuart, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre; M. le docteur professeur Dédé; Sa Sainteté feu le Pape Pie IX. Sa majesté feu l'Empereur Nicolas de Russie, etc. Egalement le meilleur aliment pour élever les enfants dès leur naissance. Bien préférable au lait et aux nourrices.

Quatre fois plus nourrissante que la viande, sans jamais échauffer, elle économise encore 50 fois son prix en médecines. En boîtes : 1/4 kilo, 2 fr. 25; 1/2 kilo, 4 fr.; 1 kilo, 7 fr.; 2 kilos, 12 fr.; 6 kilos, 36 fr.; soit environ 20 c. le repas. Aussi « LA REVALESCIÈRE CHOCOLATÉE. » Elle rend l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraichissant aux personnes les plus agitées. En boîte de 2 fr. 25, 4 fr. et 7 fr. Envoi franco contre bon de poste. Aussi le ROI DES ALIMENTS pour Nourrissons, « FARINE PARFAITE DU BARRY » pour Enfants de tout âge et pour Adultes faibles, en boîtes rondes de fer blanc à 80 cts. et à 1 fr. 50, à ajouter 85 cent. pour l'affranchissement d'un paquet jusqu'à 3 kilog. de cette farine, soit 8 fr. 85 pour 43 boîtes de 80 cent. — Dépôt à Cahors, M. Bonvarlet-Clippet, épicier, et partout chez les bons pharmaciens et épiciers. — Du BARRY et Co (limited), 8, rue de Castiglione, et 17, rue du Mont-Thabor, à Paris.

**INJECTION BROU**

40 ANS DE SUCCÈS  
La seule guérissant, sans lui rien adjoindre, les écoulements anciens ou récents.  
Expédition franco contre mandat-poste. — Prix : 5 fr. le flacon.  
J. FERRÉ, Ph<sup>o</sup>, 102, rue Richelieu, PARIS

**SAISON DES BAINS DE MER**

**PLAGE DE RONCE-LES-BAINS**

A LA TREMBLADE (Charente-Inférieure).

Incomparable pour les Baigneurs qui recherchent le calme et la solitude après le tracés des affaires; — Recommandée dans tous ses ouvrages, par le docteur Brocard, comme « la première Plage de France pour les enfants ». — Immense forêt de Pins. — Chasse. — Excursions variées. Approvisionnements faciles de toutes sortes. — Service d'omnibus.

**A LOUER :**

**VILLA LÉONIE**

Cette Villa, recherchée par les Baigneurs, se recommande par sa situation au milieu des pins et un grand confortable, malgré son prix modéré.

Adresse télégraphique ou postale : Villa Léonie, La Tremblade (Char.-Inf.)

**CHALET LOUISE**

Au milieu des pins. — 3 Chambres à coucher; Salle à manger; Cuisine; Cave; Cour avec Puits et Cabinets.

Le tout bien closuré.

Prix très modéré. — S'adresser à M. Henry, douanier à La Tremblade.

**GRANDE PHOTOGRAPHIE DU CHALET**

5, Rue du Parc, 5. — Près l'Hôtel des Ambassadeurs CAHORS

**J. VALDIGUË**



Photographie instantanée par n'importe quel temps; derniers perfectionnements photographiques; accessoires de pose en tous genres; nouvelles fantaisies; assortiments de cadres noir et or genre ancien de tous modèles et de toutes grandeurs, dernière création.

Parmi les procédés inaltérables, je recommande tout particulièrement : photographies au charbon; phototypie; platinotypie; zincographie; héliogravure; illustrations; vignettes; peinture à l'huile; pastel; fusain; ferropressiate; épreuves bleues sur fond blanc ou épreuves blanches sur fond bleu; reproductions de dessins, gravures, monuments et travaux de toute nature, par n'importe quel procédé, jusqu'à la grandeur naturelle; travail livré à bref délai.

M. VALDIGUË opère lui-même, tous les jours, de 8 heures du matin à 5 heures du soir. Travail garanti irréprochable. Salon d'exposition permanent au rez-de-chaussée; atelier de pose au premier. Epreuves émaillées livrées dans 4 jours, à partir du jour de la pose.

Chromo-photographie pour la reproduction exacte des couleurs du modèle, procédé nouveau se pratiquant déjà en Angleterre.

**DENTS & DENTIERES**

PERFECTIONNÉS GARANTIS

Ayant mérité une mention honorable de l'Académie Nationale, posés sans douleur ni extraction de racines, servant à la mastication comme les dents naturelles et s'adaptant au point de tromper l'œil le plus exercé.

GUÉRISON des maladies des Dents et des Gencives.

TRAITEMENT spécial des Dents déchaussées et chancelantes, redressements, plombages, métallisations, aurifications, obturations siliceuses imitant parfaitement l'émail des dents, en un mot, toutes les opérations relatives à l'art dentaire!

**\* AUDOUARD \***

Ex-dentiste des grandes communautés religieuses et institutions du faubourg St-Germain, à Paris. Membre de l'Association générale des Dentistes de France et de la Société d'Odontologie de Paris.

**CHIRURGIEN-DENTISTE**

Des principaux établissements d'éducation du Lot et de la Corrèze

**A BRIVE**

POUDRE DENTIFRICE ALCALINE ET ÉLIXIR LEUCODONTE  
Prévenant la Carie et le déchaussement des Dents ordonnées depuis longtemps par un grand nombre de Médecins.

5 fr. la Boîte. — Le Flacon 5 fr.  
EXPÉDITION FRANCO CONTRE UN MANDAT-POSTE

NOTA. — M. AUDOUARD engage les personnes qui doivent se rendre à Brive pour la commande d'appareils dentaires, de bien vouloir lui annoncer leur visite deux ou trois jours à l'avance.

**ÉTABLISSEMENT THERMAL**

**VICHY**

(Allier) PROPRIÉTÉ DE L'ÉTAT (Allier)  
SAISON DES BAINS  
BAIN SODIQUES de toutes espèces pour le traitement des maladies de l'estomac, du foie, de la vessie, gravelle, diabète, goutte, calculs urinaires, etc.  
Tous les jours, du 15 Mai au 15 Septembre : Théâtre et Concerts au Casino. — Musique dans le Parc. — Cabinets de lecture. — Salons réservés aux Dames. — Salons de jeux, de conversation, etc.  
Trajet direct en chemin de fer  
Tous les renseignements sont envoyés gratuitement  
Écrire: Administration de la C<sup>o</sup> concessionnaire  
PARIS, 8, Boulevard Montmartre

Le propriétaire-gérant, Layrou.

**MAISON BLANC**

COIFFEUR-PARFUMEUR

Galerie de Valon, Cahors.

**SALON DE COIFFURE AU 1<sup>er</sup>.**

Produits spéciaux : Teintures du Dr Tomson de Bruxelles. — Poudre épilatoire. — Eau des Circassiennes. — William Gasson's Celebratel. — Hair-Elixir; croissance des cheveux, du Dr de Londres; éponges de Venise et cravates.

M. BLANC, donne des leçons de coiffure à domicile et à son salon.

**DISTILLERIE CENTRALE DU QUERCY**

USINE A VAPEUR

**CRÈME DE NOIX BOUTET**

Liqueur tonique et anticholérique à base de fine champagne

MÉDAILLÉE PAR L'ACADÉMIE

**Exiger le véritable nom : STANISLAS BOUTET A CAHORS**

Dépositaire du Rhum Goodson. Provenance directe de la Jamaïque  
6 francs la bouteille d'origine, droits compris

GRAND ASSORTIMENT DE LIQUEURS ET VINS FINS

**RAISINS A BOISSON**

ENTREPOT DE RAISINS A BOISSON DE TOUTES SORTES

Thyra, Chesmès, Chypre, Corinthe, Vourla, Denia, Samos, Erikara

Acide Tartrique, Tannin, Alcool, Colorant, Genièvre, Sucre de Canne, Sucre cristallisé, Sucre de maïs.

Manière sûre et pratique pour fabriquer le vin avec les raisins secs, délivrée gratis sur demande.

SEUL DÉPOT DU VINAIGRE SUPÉRIEUR DE L'ÉTOILE :

**COUSTILLAS Jeune**, rue de Bordeaux, PÉRIGUEUX.